



Les acteurs privés cachés de la philanthropie française

Entrevue avec Nicolas Duvoux¹, par Sylvain Lefèvre²

SL : Nicolas Duvoux, vous venez de publier « Philanthropies et prestige d'État en France³ », pourquoi consacrer un numéro de la revue *Genèses* sur les relations passées et présentes entre la philanthropie et l'État en France?

La philanthropie a connu un regain d'intérêt en France au cours des quinze dernières années. Le nombre de fondations et fonds de dotations a fortement augmenté, ainsi que la visibilité des philanthropes dans l'espace public. En réponse à ce phénomène social, les travaux sur le sujet se sont développés en sciences sociales mais certains d'entre eux ne se centrent pas sur l'objet « philanthropie », même s'ils l'abordent par des angles divers. Il était donc important de rassembler et de structurer un ensemble de travaux consacrés à la recherche sur cet objet, en histoire, en science politique et en sociologie. Cette orientation de la recherche autour de l'objet « philanthropie » ne doit pas occulter les difficultés inhérentes à l'emploi du terme. Qu'est-ce que la philanthropie ? Comment l'identifier ? Par l'intention, la motivation, par le soutien de la fiscalité, la forme juridique, les acteurs impliqués ? Cette catégorie unificatrice a pour inconvénient majeur d'être une catégorie de sens commun. Très intégratrice et largement relayée par les acteurs eux-mêmes, elle leur permet de faire exister le phénomène et de lui donner unité, et donc d'accroître leur capacité à être reconnus et entendus, notamment par les pouvoirs publics. La notion de philanthropie ne saurait être considérée comme extérieure à l'objet social qu'elle permet d'étudier. Elle a néanmoins l'avantage de permettre de saisir ensemble une diversité de formes privées de contribution à l'intérêt général et de comprendre le caractère évolutif de ce phénomène à travers sa relation avec les pouvoirs publics. C'est le sens de la démarche entreprise récemment par Oliver Zunz⁴ dans sa magnifique étude des

¹ Professeur de sociologie, Paris 8. Membre du PhiLab.

² Professeur à l'ESG UQAM. Directeur scientifique du PhiLab.

³ Duvoux, N. (2017), « Philanthropies et prestige d'État en France, XIXe-XXe siècles », *Genèses*, 109 (4), 3-8. Pour consulter l'ensemble des articles du n° : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2017-4.htm>

⁴ Zunz, O. (2012). *La philanthropie en Amérique. Argent privé, affaires d'État*. Paris, Fayard ; Zunz, O. (2012). *Philanthropy in America : A History*. Princeton, Princeton University Press. Voir aussi Lambelet, A., Rozier, S., Zunz, O. (2017), « Entretien avec Olivier Zunz. La philanthropie en Amérique », *Ethnographiques*, Numéro 34, Philanthropies. <http://www.ethnographiques.org/2017/Lambelet-Rozier-Zunz>

relations entre les différents acteurs de la philanthropie aux États-Unis et les pouvoirs publics dans ce pays.

SL : Le cas de la France est fréquemment évoqué comme celui d'un pays où la philanthropie serait historiquement très faible, et ce, en raison d'un État fort. En quoi ce numéro remet ou non en question ce présupposé ?

Il y a en France deux idées, liées entre elles, et qui sont couramment véhiculées. La première est que l'État et la société civile sont deux entités séparées et la deuxième idée est que l'État surplombe la première. L'État en France aurait connu un processus d'unification continu qui l'aurait conduit à absorber et à écraser la société civile, à la différence des États-Unis où les associations auraient bien davantage contribué à la production du lien social. Ce numéro cherche à remettre en cause ces deux idées. Pour la première, il s'appuie sur des acquis antérieurs qui avaient notamment remis en cause la dichotomie entre État et philanthropie. Christian Topalov, historien et sociologue, avait notamment mis en lumière l'imbrication des logiques d'action, la fluidité entre les réseaux d'acteurs privés et publics. Il avait notamment mis en lumière, au moment de la III^e République, à la fin du XIX^e siècle, moment de forte stabilisation institutionnelle, qu'un compromis charitable avait été passé entre des républicains et des acteurs privés de la bienfaisance⁵. Néanmoins, l'image d'un monopole de l'État, dans la définition de l'intérêt général, s'est imposée et perdure. Ce qui nous intéresse ici, c'est que cette vision a eu et continue d'avoir des effets réels importants sur les comportements et les échanges qui se nouent entre acteurs privés et pouvoirs publics autour des dons et pratiques philanthropiques. Il fallait en interroger la genèse et les conditions de possibilité.

Avec cet enjeu à l'esprit, ce numéro prend le parti d'interroger la genèse de l'opposition entre État et société civile, et plus précisément les acteurs privés de la bienfaisance. Pour ce faire, notre analyse embrasse une longue période au cours de laquelle les catégories permettant de penser l'action philanthropique ont sensiblement évolué. L'hypothèse principale qui organise l'ensemble des articles rassemblés dans ce numéro a été suggérée entre autres par le détour américain. De manière symétrique au processus d'invisibilisation de l'action de l'État fédéral aux États-Unis, permis par les dépenses socio-fiscales (pour parler comme le politiste Christophe Howard⁶), notre hypothèse considère que la France se caractérise, notamment à partir du début du XX^e siècle, par une euphémisation de la participation des acteurs privés à l'élaboration de l'intérêt général. Du fait de l'hostilité de principe à l'intervention de l'État fédéral en matière sociale aux États-Unis, celui-ci s'est appuyé sur des mécanismes discrets, comme les déductions et exemptions fiscales, pour réguler de larges pans de la vie civile et orienter les contributions. Du fait du monopole que l'État s'est arrogé sur la définition et, en large partie, la mise en œuvre de l'intérêt général en France, notamment à

⁵ Topalov, C. (1996). « Langage de la réforme et déni du politique. Le débat entre assistance publique et bienfaisance privée, 1889-1903 », *Genèses*, 23, p. 30-52 ; Topalov C. (dir.) (1999). *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Editions de l'EHESS.

⁶ Howard, C. (1999). *The Hidden Welfare State, Tax Expenditures and Social Policy in the United States*, Princeton University Press.

partir de la III^e République, un processus de minoration de l'intervention des acteurs privés dans le domaine de l'action publique aura été l'une des conditions de la légitimation de l'État républicain français. L'analyse en termes d'« État social caché » chère aux chercheurs étatsuniens est ici renversée, pour éclairer le cas français, au profit d'une analyse en termes d'« acteurs privés cachés ». Ce mécanisme rend compte d'un paradoxe : la vision d'un État surplombant, définissant et mettant seul en œuvre l'intérêt général coexiste en effet avec la profusion d'acteurs privés, aux valeurs, projets et réalisations multiples. Les deux pôles ne sont pas exclusifs, à considérer que la profusion d'acteurs privés se place et est placée sous la tutelle symbolique d'un État dont elle reconnaît la puissance en échange de la reconnaissance de ses contributions.

Les différents articles font ressortir l'existence et la stabilité d'un échange entre les philanthropes⁷ et l'État, échange conditionné par l'importance symbolique revêtue par l'État en France et qui contribue, en retour, à la prééminence de la puissance publique dans la définition de l'intérêt général. On observe en effet la continuité, dans des contextes historiques et avec des acteurs différents, d'une conversion des investissements philanthropiques en prestige étatique, notamment par le biais des récompenses publiques, mais aussi, par le jeu même de la procédure de reconnaissance d'utilité publique. Par cet ensemble de mécanismes, l'État français opère, pour les groupes sociaux qui investissent la philanthropie, une conversion de leur capital économique et social en prestige. Il intègre les contributions privées à l'intérêt général et les enrôle donc au service de sa propre puissance, ce qui peut s'entendre de manière très littérale, lorsqu'il parvient à diriger les ressources privées vers ses propres institutions au détriment d'autres bénéficiaires, comme le montre l'exemple des politiques culturelles contemporaines. Certes, cette conversion, caractéristique de la relation des élites aux pouvoirs publics, n'est pas inédite, en témoigne la prégnance des logiques symboliques des dons dans des contextes et sous des formes très variées. Cependant, le rôle et l'image de l'État en France, dont les acteurs se sont longtemps pensés comme les serviteurs d'un État-nation capable d'instituer la société, produisent des effets spécifiques sur la relation qu'il entretient aux autres groupes. Le pouvoir étatique distribue une partie de ses ressources symboliques aux groupes sociaux, qui, en escomptant ou demandant sa reconnaissance, acceptent, de fait, sa prééminence et contribuent, indirectement, à une représentation du monde social qui diminue leur propre contribution à l'organisation de celui-ci.

C'est dans ce cadre d'ensemble qu'il est possible de différencier les formes que prennent les relations entre philanthropies et État en France. Nous observons une forme d'encadrement et de reconnaissance de l'appartenance à un milieu social dans l'examen par les archives des demandes de reconnaissance d'utilité publique auprès du Conseil d'État (article de Chloé Gaboriaux⁸). On voit également qu'à travers un ensemble d'incitations (fiscales notamment) mais aussi symboliques, l'État n'a cessé de stimuler la philanthropie, engendrant des dilemmes chez des acteurs ou actrices qui, tels

⁷ Nous employons ici le terme en un sens générique, qui recouvre les acteurs de la charité catholique, les membres des sociétés de bienfaisance comme les progressistes qui investissent la philanthropie.

⁸ Gaboriaux, C. (2017). Une construction sociale de l'utilité publique: Associations et fondations devant le Conseil d'État (1870-1914). *Genèses*, 109 (4), 57-79.

les membres des congrégations étudiées par Matthieu Bréjon de Lavergnée⁹, récusent l'État en théorie mais acceptent sa reconnaissance en pratique. Anne Monier¹⁰ souligne combien l'État utilise le prestige dont il jouit auprès de riches particuliers étatsuniens pour faire financer certains établissements culturels. Il développe même une forme de « business des décorations » où le soutien des « American Friends » est monnayé de cette manière.

SL : Si, comme vous le laissez entendre, les acteurs philanthropiques apparaissent « cachés », est-ce que parce qu'ils préfèrent cette position discrète, en marge du débat public ? Ou est-ce parce qu'ils ont été rendus invisibles par l'État ? Ou qu'ils le sont par les historiens et chercheurs qui auraient minoré la place de la philanthropie ?

Si les acteurs philanthropiques sont « cachés », c'est parce que leur relative discrétion est le pendant de la reconnaissance de leur contribution par les instances de la République. Il ne faut cependant pas négliger que ces acteurs ont des ressources (interconnaissance, multipositionnalité, etc.) pour pouvoir faire valoir un certain nombre d'intérêts sans devoir passer par la contestation directe. Comme le montrent les analyses de Nagisa Mitsushima¹¹, cette proposition ne saurait être considérée en-dehors d'un contexte précis dans lequel se déploient les investissements philanthropiques (pas plus, d'ailleurs, que la proposition contraire qui ferait de la philanthropie un mode d'action contestataire issu des catégories supérieures de la société). Enfin, les sciences sociales ne donnent sans doute pas à ce secteur l'importance qu'il revêt et ont contribué à valider la représentation d'un État omnipotent, malgré des corrections récentes. L'évolution d'un historien comme Pierre Rosanvallon est significative de cette difficulté et de la nécessité de faire émerger un ensemble d'acteurs et d'initiatives diffuses. En 1990, celui-ci a écrit un livre important sur l'État en France, qui, dans une perspective historique, montrait l'importance de la dimension symbolique ou instituante de celui-ci par rapport à d'autres pays¹². En 2004, il a écrit un autre livre sur le modèle social français qui montrait l'importance sous-estimée de la société civile et de son organisation, mais aussi de sa capacité de résistance à l'État central¹³.

SL : Comment caractériser la relation entre l'État et la philanthropie en France du XIX^e au XX^e siècle ? Est-il question de complémentarité, de concurrence, de substitution... ?

⁹ Brejon de Lavergnée, M. (2017). Une politique sans État : Charité catholique et régulation de la pauvreté à Paris au XIX^e siècle. *Genèses*, 109 (4), 9-31.

¹⁰ Monier, A. (2017). L'État comme ressource symbolique dans le monde philanthropique : L'exemple des American Friends des institutions culturelles françaises. *Genèses*, 109 (4), 100-117.

¹¹ Mitsushima, N. (2017). Aménager, subvertir et contester l'ordre électoral: Philanthropie et politique sous la Restauration (1819-1830). *Genèses*, 109,(4), 32-56.

¹² Rosanvallon, P. (1990). *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Ed. du Seuil.

¹³ Rosanvallon, P. (2004). *Le Modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Ed. du Seuil.

Il n'y a pas de modèle unique, au-delà de la stabilité du processus de conversion du capital économique en capital symbolique et en reconnaissance par l'État des élites qui servent les causes qu'il reconnaît comme étant d'intérêt général. Ce qui ressort des contributions, c'est la pluralité des investissements philanthropiques et des cadres matériels et symboliques. Cette pluralité interdit toute lecture unifiante et téléologique du phénomène et de ses effets de longue portée. On a en effet tendance à penser l'action des philanthropes en matière sociale comme étant une première étape avant l'étatisation de la protection sociale. Or, cette lecture d'anticipation est trompeuse. Ainsi, si l'on se limite à une seule période, la première moitié du XIX^e siècle, les contributions de Matthieu Bréjon de Lavergnée d'un côté et de Nagisa Mitsushima de l'autre font ressortir deux mondes distincts de la charité, d'un côté, et de la philanthropie, de l'autre. Les philanthropies sont porteuses de différentes orientations politiques, elles-mêmes assises sur des positions très différentes. Pour les acteurs de la charité chrétienne étudiés, à l'échelle locale, par Matthieu Bréjon de Lavergnée, la charité catholique du XIX^e « s'inscrit à rebours d'une modernité *économique* dominée par les rapports marchands, *politique* qui voit l'affirmation croissante de l'État, *sociale* qui fait de la famille nucléaire le cœur d'une morale bourgeoise » (p. 31). C'est une réaction anti-moderne dans laquelle la volonté de réinscrire le don dans la société (en lieu et place du contrat) s'impose comme un élément d'un projet plus large où le soutien au pauvre est une manière d'affirmer l'hétéronomie de l'ordre social. Pour des élites aristocratiques libérales, la philanthropie est au contraire une chambre d'attente en vue de l'obtention ou de la récupération de positions politiques de premier plan. Perturbées par les modalités proprement modernes de construction de la légitimité politique (le nombre inhérent au suffrage), les philanthropes cherchent à faire reconnaître leurs capacités par l'action et une emprise réelle sur le monde social.

SL : En quoi ce détour historique nous permet de renouveler notre regard sur les relations contemporaines entre l'État et la philanthropie ?

L'ensemble de ces contributions nous éclaire sur la présence d'un « filtre perceptif » qui empêche de saisir les logiques d'acteurs dans la période qui succède à la construction de l'État social et fiscal¹⁴. Cette construction se produit, en France après le second conflit mondial, via la promulgation des ordonnances portant création de la Sécurité sociale. Cette représentation du passé éclaire autrement le présent. Il apparaît en effet que loin de voir l'État se désengager, la période contemporaine se caractérise par une recomposition de son action, qui repose à la fois sur une implication plus large et systématique des acteurs philanthropiques, mais aussi sur la redécouverte d'un engagement bien plus ancien. Les philanthropes contemporains se présentent comme étant indépendants de l'État alors même que leur action est rendue possible et soutenue par des incitations fiscales constituant un des environnements les plus favorables dans le monde développé. L'État est donc, et c'est là une nouveauté, en soutien actif au développement de la philanthropie en France et porte ce secteur qui a le vent en poupe. La philanthropie apparaît comme une manière de labelliser l'engagement en vue de

¹⁴ Cette construction de l'État social se produit, en France, pour l'essentiel, après la première guerre mondiale, puis se déploie de manière plus généralisée après le second conflit mondial, via la promulgation des ordonnances portant création de la Sécurité sociale.

l'intérêt général. Il faut comprendre cette évolution dans le triple contexte d'un changement des modes de gouvernance, associant plus étroitement public et privé, d'augmentation des inégalités et de perte de légitimité de l'État.

SL : On cite souvent l'impulsion donnée par André Malraux à la philanthropie, via la création de la Fondation de France, alors qu'il était ministre de la Culture. Que nous apprennent les deux articles consacrés à la philanthropie dans le domaine culturel sur les recompositions actuelles des frontières entre État et philanthropie ?

Ces contributions convergent pour faire apparaître l'impulsion et la sollicitation étatique des acteurs privés, français et étatsuniens, dans le financement de la culture. Sabine Rozier¹⁵, à partir d'une enquête et de l'exploitation d'archives auprès des porte-parole du mécénat français et du ministère de la Culture, montre la manière dont des acteurs situés dans des segments peu légitimes de l'appareil d'État, au sein de l'administration de la Culture, ont sollicité et encouragé l'intervention d'acteurs privés dans le financement de biens publics, tout en se heurtant, dans les années 1980-1990, aux préventions des acteurs plus dominants du champ étatique. Des incitations fiscales, réglementaires et symboliques ont ainsi été progressivement mises en place afin de faciliter l'enrôlement discret des entreprises dans le financement des institutions culturelles nationales. La dernière contribution, celle d'Anne Monier, fait apparaître la dimension transnationale de la philanthropie à partir de l'exemple des *American Friends* des institutions culturelles françaises. Elle montre comment l'État a mis en place un ensemble de facilités, de lieux et de gratifications symboliques, pour encourager et récompenser l'engagement des acteurs philanthropiques étatsuniens dans le financement d'institutions culturelles prestigieuses françaises. L'État a donc non seulement sollicité le concours des acteurs économiques mais a également donné une dimension transnationale à la recherche de ressources extrabudgétaires. Là aussi, l'une des caractéristiques de ces modes de financement est de dissimuler partiellement l'association des acteurs privés à la production de l'intérêt général dans le domaine de la culture.

SL : Ce numéro permet donc, au-delà du cas de la France, d'attirer notre attention sur les relations croisées entre l'État et la philanthropie, en termes de flux financiers, de dispositifs de soutien et d'encadrement. Mais aussi de s'intéresser à la manière dont l'État, selon les périodes ou les configurations, met à l'avant-scène ou maintient en coulisse la philanthropie, du point de vue de sa reconnaissance symbolique. Il serait intéressant de mener cette réflexion dans d'autres pays. Merci donc pour cette invitation qui nous ouvre de nouvelles pistes de recherche et merci d'avoir accepté de répondre à nos questions.

¹⁵ Rozier, S. (2017). Le mécénat culturel d'entreprise dans la France des années 1980-1990 : une affaire d'État. *Genèses*, 109,(4), 80-99.

Pour aller plus loin :

- Mitsushima, N. (2017). Aménager, subvertir et contester l'ordre électoral: Philanthropie et politique sous la Restauration (1819-1830). *Genèses*, 109,(4).
- Monier, A. (2017). L'État comme ressource symbolique dans le monde philanthropique : L'exemple des American Friends des institutions culturelles françaises. *Genèses*, 109 (4).
- Rozier, S. (2017). Le mécénat culturel d'entreprise dans la France des années 1980-1990 : une affaire d'État. *Genèses*, 109,(4).
- Année PhiLanthropique du PhiLab, Philanthropie en Europe, avril 2018.